



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CROUS DE LYON
Séance du 22 juin 2021

Délibération du CA n°21/07

Objet : adoption du guide des missions des agents du Crous de Lyon

Document(s) joint(s) : guide des missions

*Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation ;
Vu les articles R822-1 à R822-34 du code de l'éducation ;
Vu le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;
Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration du Crous de Lyon, modifié ;*

Exposé des motifs :

La réglementation (et notamment le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat, modifié, ainsi que ses quatre arrêtés d'application) est assez détaillée en matière de déplacement de personnels de l'Etat.

Toutefois, il est apparu nécessaire de rassembler les dispositions applicables dans un document unique pour davantage de lisibilité. Par ailleurs, certains points ont été précisés, tels que les modalités de déplacements locaux du fait du nombre important de structures du Crous de Lyon, ou les modalités de remboursement des frais de repas lorsque le repas est pris dans un restaurant administratif ou assimilé.

Article unique :

Le Conseil d'administration du Crous de Lyon adopte le guide des missions ci-joint, qui sera alors applicable à l'ensemble des agents du Crous de Lyon.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres du Conseil d'administration :

Nombre de membres composant le CA : 27
Nombre de membres présents ou représentés : 24
Quorum atteint : Oui
Nombre de voix favorables: 24
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions: 0

Fait à Lyon, le 2 juillet 2021
Le Président du Conseil d'administration,
Recteur délégué pour l'Enseignement supérieur,
la Recherche et l'innovation
de la région académique Auvergne Rhône-Alpes



Gabriele FIONI